

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 décembre 2002
Français
Original: anglais/russe

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Points 36, 37, 44, 56, 101 et 160 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

La situation au Moyen-Orient

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales**

Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne

Contrôle international des drogues

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 4 décembre 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir sous ce pli le texte du communiqué commun qui a été adopté à l'issue de la réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, à Moscou le 23 novembre 2002 (voir annexe).

Au nom des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies des pays membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et en qualité de représentant du pays hôte de la réunion, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe en tant que document de l'Assemblée générale au titre des points 36, 37, 44, 56, 101 et 160 de l'ordre du jour, ainsi que du Conseil de sécurité.

(Signé) Sergey Lavrov



**Annexe à la lettre datée du 4 décembre 2002, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : russe]

**Communiqué commun sur les résultats de la réunion
du Conseil des ministres des affaires étrangères
de l'Organisation de Shanghai pour la coopération**

Le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de Shanghai pour la coopération a tenu une réunion à Moscou le 23 novembre 2002. Ont participé à cette réunion : Tang Jiaxuan, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine; Igor Ivanov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie; Kassymjomart Tokaev, Secrétaire d'État et Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan; Askar Aïtmatov, Ministre des affaires étrangères de la République kirghize; Abdulaziz Kamilov, Ministre des affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan; et Talbak Nazarov, Ministre des affaires étrangères de la République du Tadjikistan.

Deux séries de questions ont fait l'objet d'un débat constructif et soutenu : les activités de l'Organisation de Shanghai pour la coopération (OSC) et les problèmes internationaux urgents.

On a noté avec satisfaction que la coopération établie dans le cadre de l'OSC dans les différents domaines mentionnés par la Charte de l'Organisation, qui a été signée au plus haut niveau le 7 juin 2002 à Saint-Pétersbourg, se développe progressivement et qu'elle est de plus en plus diversifiée. Les parties sont convenues d'élaborer en vue de la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères des six pays des propositions concrètes sur de nouvelles initiatives visant à structurer et approfondir la coopération multilatérale dans le cadre de l'Organisation.

Les ministres ont constaté que, conformément aux accords qui ont été conclus lors de la réunion des chefs d'État membres de l'OSC à Saint-Pétersbourg, des efforts intensifs ont été déployés pour hâter la mise en place des mécanismes de l'OSC. À présent, des principes directeurs ont été établis pour la création du secrétariat de l'OSC à Beijing et des approches communes définies pour le règlement des questions liées au budget de l'OSC et à l'installation de l'état-major de la structure antiterroriste régionale de l'OSC à Bichkek. Le Conseil des coordonnateurs nationaux et les groupes d'experts compétents continuent d'élaborer les instruments juridiques internationaux qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'OSC et de ses organes, l'objectif étant de les soumettre à la signature lors de la prochaine réunion ordinaire des chefs d'État qui aura lieu en 2003.

On a jugé qu'il serait souhaitable que les autorités diplomatiques des six pays, en s'appuyant sur la déclaration de Saint-Pétersbourg qui a été signée au plus haut niveau, se concertent avant la prochaine réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères, sur des propositions concrètes en vue d'organiser, dans le cadre de l'OSC, une coopération multilatérale pour faire face à la menace liée au trafic

illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et d'agents précurseurs, qui s'amplifie.

Se fondant sur le principe fondamental de la transparence de l'OSC et de son impartialité à l'égard de tous les États ou des associations internationales, quels qu'ils soient, et soucieux de faire en sorte que l'OSC puisse dès maintenant, alors qu'elle se trouve encore au stade embryonnaire, participer activement au concert des nations et apporter une véritable contribution au renforcement de la stabilité, de la sécurité et de la paix à l'échelle régionale et mondiale, les ministres ont signé un schéma provisoire sur les relations de l'OSC avec d'autres organisations internationales et les États, qui sera appliqué en attendant l'entrée en vigueur des actes normatifs permanents relatifs à l'OSC.

Au terme d'un échange de vues sur la situation dans le monde, les ministres ont noté la nécessité impérieuse de conjuguer les efforts de tous les pays dans la lutte contre le terrorisme international, le séparatisme et l'extrémisme, la criminalité organisée, le trafic illicite de stupéfiants et d'armes, la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, la dégradation de l'environnement, l'épuisement des ressources naturelles, les grandes migrations illégales, la pauvreté et le sous-développement endémiques, le sida et d'autres menaces nouvelles. Les ministres ont réaffirmé l'importance qu'ils attachaient à la création rapide d'un système mondial pour faire face aux menaces et aux défis actuels, comprenant des mécanismes de coopération multilatérale appropriée, chargés notamment de donner l'alerte et d'écarter des menaces naissantes, et de réagir avec détermination et de manière appropriée à leur apparition.

Au cours de la réunion, on a noté que, même si la lutte contre le terrorisme prend une dimension mondiale, les actes de terrorisme n'ont pas cessé pour autant et ils représentent toujours une très grave menace pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, les ministres ont appuyé fermement les mesures énergiques prises par les dirigeants de la Fédération de Russie pour libérer les otages lors de l'attentat terroriste qui a eu lieu à Moscou en octobre 2002 et qui a causé la mort de nombreux innocents.

Les ministres estiment que la communauté internationale doit à présent s'attacher à renforcer les fondements juridiques internationaux de la lutte contre le terrorisme, notamment en adoptant le plus tôt possible une convention générale sur le terrorisme international et une convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et en affermissant simultanément le rôle de chef de file dévolu à l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme. Les États membres de l'OSC appuient les efforts que déploie la communauté internationale pour bloquer les voies de financement des activités terroristes. En particulier, ils souscrivent entièrement aux dispositions de la déclaration sur les mesures de lutte contre le financement du terrorisme, qui a été adoptée à l'occasion du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), en juillet 2002.

Les ministres ont constaté une communauté de vues sur le fait que le renforcement de la stabilité dans la région de l'Asie centrale reste une priorité absolue pour les États membres de l'OSC dans le domaine de la sécurité. Dans ce contexte, ils ont réaffirmé que l'OSC a l'intention de promouvoir la coopération avec les organisations internationales présentes dans cette région.

Les ministres ont exprimé leur préoccupation au sujet de la recrudescence des tendances séparatistes dans divers pays d'Asie et du renforcement des liens entre le terrorisme et le séparatisme. Ils se sont déclarés fermement résolus à continuer d'appuyer systématiquement les efforts déployés par les États pour protéger leur souveraineté et leur intégrité territoriale et ont souligné qu'il était inadmissible de vouloir justifier le terrorisme et le séparatisme par des considérations religieuses, nationales ou politiques.

Les ministres ont réaffirmé l'attachement de tous les États membres de l'OSC au développement pacifique de l'Afghanistan et exprimé leur soutien à l'Autorité transitoire afghane dans les efforts qu'elle déploie pour normaliser et stabiliser la situation dans le pays et reconstruire son économie sur la base de l'Accord de Bonn en date du 5 décembre 2001 et des décisions de la Loya Jirga qui a eu lieu en juin 2002, ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

On a porté un jugement positif sur la coopération internationale visant à éradiquer le terrorisme en Afghanistan. En même temps, une vive inquiétude a été exprimée devant la tendance manifeste à l'accroissement de la production de stupéfiants – principale source de financement pour les conflits armés internes et le terrorisme international – et les dangers qui en résultent pour les pays membres de l'OSC. À cet égard, les propositions relatives à la création de « ceintures de sécurité » antidrogue autour de l'Afghanistan ont été jugées utiles.

Les ministres sont convenus que les six États membres de l'OSC intensifieront leurs échanges de vues, notamment par le truchement de leurs représentants permanents auprès de l'ONU, sur les questions touchant l'Afghanistan, y compris celle de la fourniture d'une assistance à ce pays pour résoudre les problèmes sociaux et économiques et celle de l'octroi d'une aide humanitaire au peuple afghan.

Les ministres ont exprimé leur solidarité avec les initiatives internationales – collectives et individuelles – qui contribuent à dégager des solutions pour instaurer la paix et la stabilité au Proche-Orient, et se sont prononcés pour l'application inconditionnelle, par les deux parties au conflit, des résolutions bien connues du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les ministres ont exprimé l'espoir que la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité sur l'Iraq et les nouvelles inspections internationales qui seront effectuées dans ce pays permettront de régler le problème iraquien par des moyens pacifiques, dans le respect de toutes les normes internationales.

Les ministres se sont prononcés en faveur de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, ont réaffirmé leur adhésion au principe selon lequel les questions connexes doivent être résolues par la voie d'un dialogue pacifique et ont souligné que l'instauration de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne sert les intérêts de tous les pays.

Les ministres estiment que les mécanismes multilatéraux de négociation mis en place pour le maintien de la sécurité en Asie ne doivent pas se faire concurrence, mais qu'ils doivent plutôt se compléter mutuellement.

Les ministres préconisent l'établissement de relations de travail entre l'OSC et l'ANASE afin d'intensifier l'échange d'informations et la coopération.

Les ministres se sont déclarés favorables à la poursuite du processus dynamique lié à la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en

Asie, conformément aux principes qui ont été adoptés lors de la première conférence au sommet (Almaty, 4 juin 2002).

Le soutien au projet de création de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie a été réaffirmé, étant entendu que les intérêts et les préoccupations de tous les États devront être pleinement pris en considération dans les zones en question.

Les pays membres de l'OSC sont prêts à collaborer concrètement, dans des conditions d'égalité, avec tous les États et associations internationales intéressés aux fins de promouvoir la paix et le développement dans la région et dans le monde entier conformément aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le 23 novembre 2002
